

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2026-28avril D02

Conseillers en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt six

Le : 28/04/2026 à 20h00

Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 21/04/2026.

Présents : Jean-Noël CAMBE, Julie CAPUS, Jean-Denis CORMANE, Angélique DELCOURT, Pascale GONFROY, Elodie LAC, Fabien PARAIRES, Maurice ROUSSILLON, Sandra SCHELL.

Pouvoir : /

Absents excusés : Lilian GIRMA, Charles POIRET.

A été désignée secrétaire : Fabien PARAIRES.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 02 avril 2026.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 02 avril 2026 est approuvé sans remarques particulières.

Reçue en préfecture le : 30/04/2026.

Publiée par affichage le : 07/05/2026

Le Secrétaire de séance,



Fabien PARAIRES.

Fait et délibéré le 28/04/2026.

Pour Copie conforme,

Le Maire,



Maurice ROUSSILLON



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».